

Le régime de redevances minières, fiscalité et coûts de gestion liés à un projet minier : les retombées économiques des projets miniers au Québec

Présentation au BAPE sur l'uranium
19 septembre 2014

Plan de la présentation

- Les coûts et les bénéfices de l'exploitation minière au Québec
 - ✓ Les recommandations du Vérificateur général
 - ✓ Les résultats des analyses du ministère des Finances (MFQ) et du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
- Les coûts de gestion
 - ✓ La tarification sur les titres miniers
 - Claims, baux miniers, baux de surface
 - ✓ Les coûts de gestion associés à la surveillance et à la restauration des sites miniers
 - Passif actuel des sites miniers abandonnés
 - Exemple de cas d'un site abandonné
- La fiscalité minière
 - ✓ Le nouveau régime d'impôt minier
- Les retombées économiques de l'exploitation minière

Les recommandations du Vérificateur général

- Examiner les projets d'exploitation minière en considérant les aspects économiques, sociaux et environnementaux afin d'évaluer s'ils apportent suffisamment de bénéfices à la population du Québec
 - ✓ Porter une attention particulière à la détermination de l'impôt minier
- Prendre en compte le développement durable
 - ✓ Analyse des coûts et des bénéfices associés au développement du secteur minier
- Modifications aux lois et règlements
 - ✓ Loi modifiant la Loi sur les mines adoptée en décembre 2013
 - ✓ Nouveau régime d'impôt minier annoncé au printemps 2013

Les résultats des analyses du MERN et du MFQ

- La restauration des sites miniers abandonnés
 - ✓ Coûts de restauration
 - ✓ Coûts de gestion reliés à l'approbation et au suivi des plans de réaménagement et de restauration
- L'évaluation des retombées économiques du secteur minier, une analyse du ministère des Finances, produite en collaboration avec le MERN
 - ✓ Redevances / retombées fiscales

La tarification sur les titres miniers

- La tarification exigée représente 30 % des coûts de gestion
- Elle est relativement faible par rapport à l'importance des sommes consacrées aux projets miniers
 - ✓ La tarification des claims représente 1,9 % des dépenses d'exploration et de mise en valeur des sociétés d'exploration
 - ✓ Le loyer des baux miniers représente un centième de 1 % de la valeur des livraisons et le loyer des baux de substances minérales de surface un demi de 1 % de la valeur des livraisons des sociétés minières

	Claims	Bail minier	Bail de SMS
Tarification moyenne unitaire	36,17 \$	2 759 \$	303 \$
Tarification en % des dépenses ou des livraisons	1,9 % des dépenses d'exploration	0,01 % des livraisons	0,05 % des livraisons

Fermeture d'un site - Coûts de gestion / surveillance du site

- Le coût de la gestion et de la surveillance des mines actives par le MERN est de l'ordre de 1 M\$ par année
- Chaque mine active doit verser au MERN une garantie financière pour couvrir le coût de la restauration de l'ensemble du site minier
 - ✓ Les dispositions sur les garanties financières ont été renforcées en 2013
 - ✓ L'évaluation actuelle du montant total des garanties financières demandées aux mines actives est de l'ordre de 560 M\$
 - ✓ Le montant moyen par mine est de l'ordre de 5 M\$
 - ✓ Le montant le plus élevé, à ce jour, est de l'ordre de 55 M\$

Le passif environnemental

- Le passif environnemental lié aux sites miniers est de 1,2 G\$ (31 mars 2013)
 - ✓ 880 M\$ pour les sites miniers abandonnés
 - ✓ 336 M\$ pour des sites sur lesquels l'État pourrait avoir à agir en raison du statut financier précaire des entreprises

Exemple d'un cas de site abandonné - Barvue

- Mine d'or Barvue à Barraute en Abitibi (1952 à 1957)
- Coût total de la restauration : 36,5 M\$



Exemple d'un cas de site abandonné - Barvue

- Phase 1, décembre 2011 à mars 2012 : 525 k\$
 - ✓ Déboisement et construction d'un chemin d'accès
- Phase 2, juillet 2012 à juin 2013 : 7 M\$
 - ✓ Stabilisation et profilage des digues du parc à résidus
 - ✓ Détournement partiel d'un ruisseau, remblayage et mise en végétation
 - ✓ Renforcement d'une digue
 - ✓ Mise en place de drains au pied des digues du parc à résidus
- Phase 3, janvier à août 2013 : 7 M\$
 - ✓ Excavation des résidus de la zone d'épanchement et des berges du ruisseau, remise en végétation des berges
 - ✓ Entreposage des résidus excavés
 - ✓ Construction de bassins de rétention
- Phase 4, février 2014 à octobre 2015 : 22 M\$
 - ✓ Excavation d'une partie du parc à résidus (11 hectares)
 - ✓ Confinement du parc à résidus : mise en place d'un recouvrement multicouche, remise en végétation de la cellule de confinement
 - ✓ Mise en place de l'instrumentation pour le suivi environnemental

La fiscalité des sociétés minières au Québec

- Le partage des compétences
- Le fardeau fiscal des sociétés minières au Québec
- Les incitatifs fiscaux
- Le nouveau régime d'impôt minier
 - ✓ L'impôt minier minimum
 - La valeur de la production à la tête du puits
 - ✓ L'impôt minier à taux progressif sur le profit
 - Illustration du fonctionnement du régime d'impôt minier
 - Fiscalité québécoise - Taux de taxation combiné
 - ✓ La valeur ajoutée liée au traitement
 - ✓ Des mesures pour favoriser la transformation au Québec

Partage des compétences fiscales

Canada	Québec	
Loi de l'impôt sur le revenu	Loi sur les impôts	Loi sur l'impôt minier
Agence du revenu du Canada	Agence du revenu du Québec	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Impôt sur le revenu des sociétés	Impôt sur le revenu des sociétés	Impôt minier
15 %	11,9 %	16 % à 28 %
Base : profit	Base: profit	Base : profit Impôt minimum sur la valeur de la production à la tête du puits
Revenus : toute provenance	Revenus: toute provenance	Revenus miniers
Report de pertes	Report de pertes	Aucun report de pertes

Le fardeau fiscal des sociétés minières au Québec

	En %
Impôts sur le revenu des sociétés (Canada)	15
Déductibilité de l'impôt minier	(2,4)
Impôts sur le revenu des sociétés (Québec)	11,9
Déductibilité de l'impôt minier	(1,9)
Impôt minier (au taux de base)	<u>16</u>
<hr/>	
Fardeau fiscal global	<u>38,6</u>

Incitatifs fiscaux - Québec

Loi sur les impôts

Crédit d'impôt relatif aux ressources

Exploite une ressource :

Dans le Moyen-Nord et le Grand-Nord : 15 %

Ailleurs au Québec : 12 %

N'exploite pas une ressource :

Dans le Moyen-Nord ou le Grand-Nord : 31 %

Ailleurs au Québec : 28 %

Pierre de taille : 12 %

Régime d'actions accréditatives

100 % des frais canadiens d'exploration et de mise en valeur

10 % additionnel pour les frais engagés au Québec

10 % additionnel pour les frais d'exploration de surface

Loi sur l'impôt minier

Crédit de droits remboursable pour perte

CDRP = 16 % du moindre de

- Perte annuelle (ajustée)
et
- Dépenses admissibles
 - ✓ 50 % des frais d'exploration
 - ✓ Frais d'aménagement et de mise en valeur avant production

Le nouveau régime d'impôt minier

- Des redevances accrues pour tous les Québécois
 - ✓ Une redevance exigée de toutes les mines : l'impôt minier minimum
 - ✓ Une redevance croissant avec l'augmentation des bénéfices : l'impôt minier sur le profit
- Un régime transparent
 - ✓ Divulcation annuelle de la quantité extraite, de la valeur de la production et de l'impôt minier payé
- Des mesures pour favoriser la transformation du minerai au Québec
 - ✓ La bonification de l'allocation pour traitement et la transformation du minerai
 - ✓ Le financement des investissements et les tarifs d'électricité

L'impôt minier minimum

- 1 % à l'égard des premiers 80 M\$ de valeur de la production à la tête du puits
- 4 % à l'égard de la valeur de la production à la tête du puits excédant 80 M\$
- L'impôt minier minimum versé sera reportable et applicable à l'encontre de l'impôt minier sur le profit futur

La valeur de la production à la tête du puits

- Valeur brute de la production annuelle relative à la mine moins :
 - ✓ Dépenses engagées par l'exploitant jusqu'au premier site d'accumulation de la substance minérale après sa sortie de la mine
 - Concassage, broyage, tamisage, traitement, manutention, transport, entreposage
 - Commercialisation
 - ✓ Dépenses générales et administratives
 - ✓ Allocation pour amortissement
 - ✓ Allocation pour traitement
- La valeur de la production à la tête du puits ne peut être inférieure à 10 % du total de la valeur brute de la production annuelle à l'égard de chaque mine

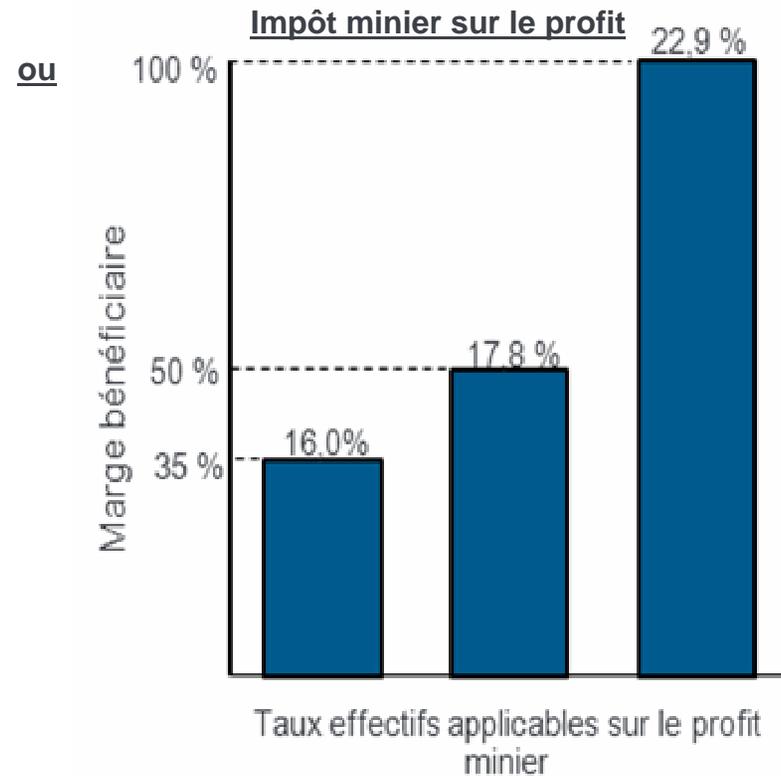
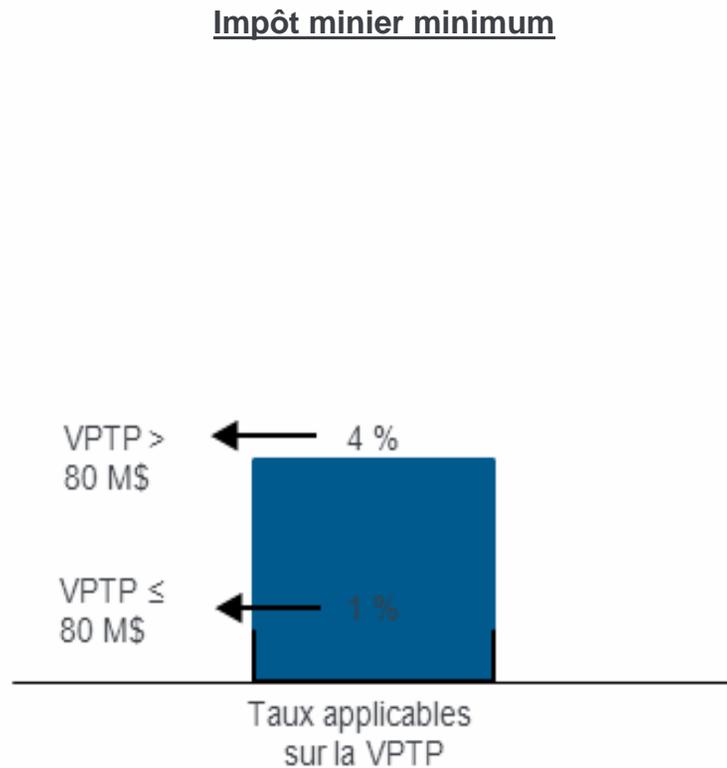
L'impôt minier à taux progressif sur le profit

- Même assiette d'imposition que le régime en vigueur de 2010 à 2013
- Structure de taux progressifs fondée sur la rentabilité de la production annuelle de l'ensemble des mines d'un exploitant
- Marge bénéficiaire = Profit minier de l'exploitant
Total de la valeur brute de la production annuelle pour l'ensemble des mines qu'il exploite

Impôt minier sur le profit à taux progressif	
Marge bénéficiaire	Taux applicables
De 0 % à 35 %	16 %
De 35 % à 50 %	22 %
De 50 % à 100 %	28 %

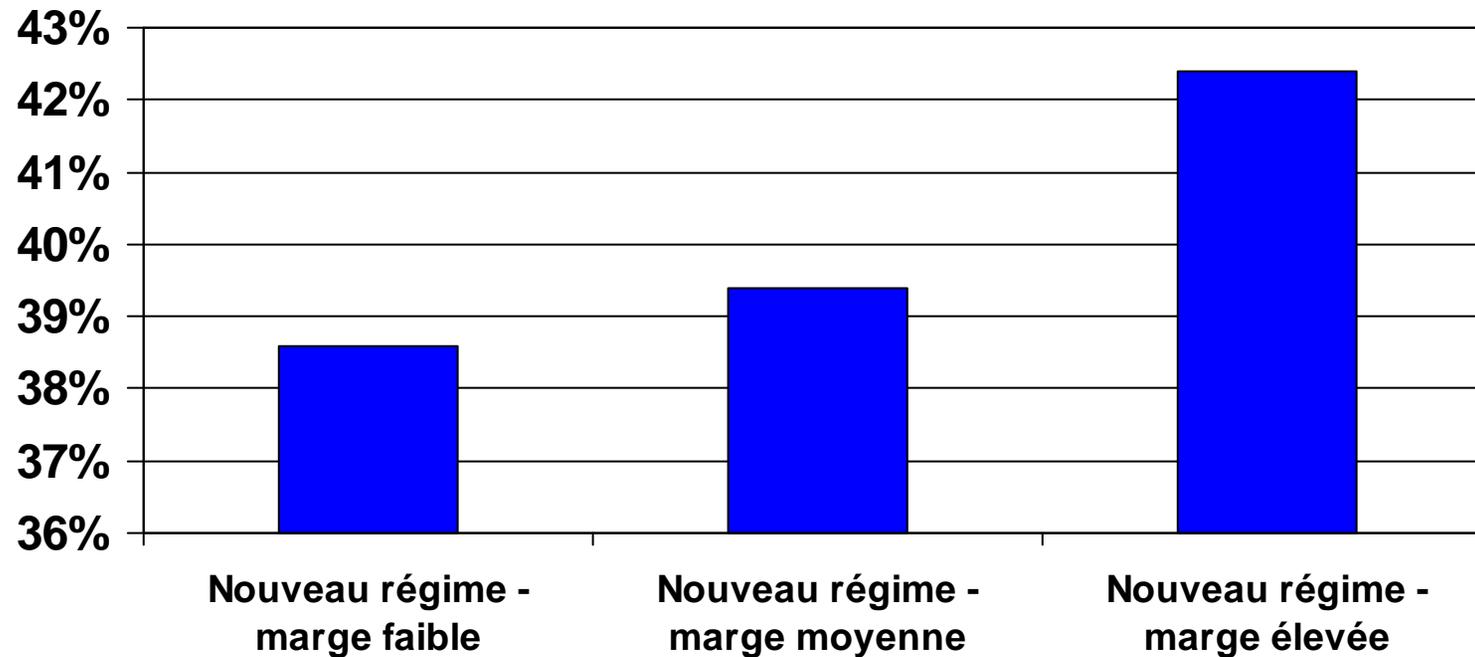
Illustration du fonctionnement du régime d'impôt minier

Les sociétés paieront le montant le plus élevé entre :



Fiscalité québécoise - Taux de taxation combiné

**Taux de taxation combiné - Impôt sur le
revenu des sociétés - Impôt minier
Selon la marge bénéficiaire**



La valeur ajoutée liée au traitement

- L'objectif du régime d'impôt minier est de taxer la ressource tout en exemptant la valeur ajoutée liée au traitement
- La valeur de la ressource qui appartient aux Québécois est celle observée au moment de son extraction à la tête du puits
- La plus-value résultant des activités de traitement ou de transformation est assujettie au régime général de l'impôt sur le revenu des sociétés, comme le sont toutes les autres activités manufacturières

Des mesures pour favoriser la transformation au Québec

- Bonification de l'allocation pour le traitement et la transformation du minerais
 - ✓ Taux sur la valeur des actifs de traitement et de transformation admissibles au Québec
 - Activités de concentration au Québec : 10 %
 - Activités de transformation au Québec : 20 %
 - Maximum de l'allocation pour traitement : 75 % du bénéfice annuel de la mine
 - ✓ Congé fiscal de dix ans pour les grands projets d'investissement
 - ✓ Crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation

Des mesures pour favoriser la transformation au Québec

- Le financement des investissements
 - ✓ Capital Mines Hydrocarbures
 - Fonds administré par Ressources Québec, une filiale d'Investissement Québec
 - Dotation de 1 milliard de dollars
 - La moitié sur le territoire du Plan Nord
 - Politique d'investissement à l'automne 2014
 - ✓ Montant additionnel accordé à Ressources Québec : 250 M\$
- Les tarifs d'électricité
 - ✓ Le gouvernement peut octroyer des blocs d'électricité à taux préférentiel dans le cas de projets de 50 MW et plus liés à des activités de transformation au Québec

Les retombées économiques et fiscales

- L'exploitation minière se traduit par
 - ✓ Une hausse du PIB du Québec
 - ✓ Le maintien ou la création d'emplois
 - ✓ Des revenus fiscaux additionnels pour le financement des services publics

- La majorité des activités d'exploitation est effectuée dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec
 - ✓ Le secteur minier est donc une composante importante de l'économie de ces régions

La contribution au PIB du Québec

- Entre 2000 et 2011, l'exploitation minière a contribué pour 3,19 G\$ au PIB en moyenne par année
 - ✓ 2,32 G\$ associés aux retombées directes de l'exploitation
 - ✓ 0,86 G\$ de retombées économiques indirectes

- En 2011 seulement, la contribution directe et indirecte de l'exploitation minière a atteint 7,1 G\$
 - ✓ Cela représentait 2 % du PIB du Québec

Les emplois liés à l'exploitation minière au Québec

- Durant la période de 2000 à 2011, une moyenne de 22 427 emplois était associée à l'exploitation minière
 - ✓ Une moyenne de 11 896 emplois directs par année
 - ✓ Une moyenne de 10 531 emplois indirects par année
 - ✓ Cela représentait 0,88 emploi indirect par emploi direct

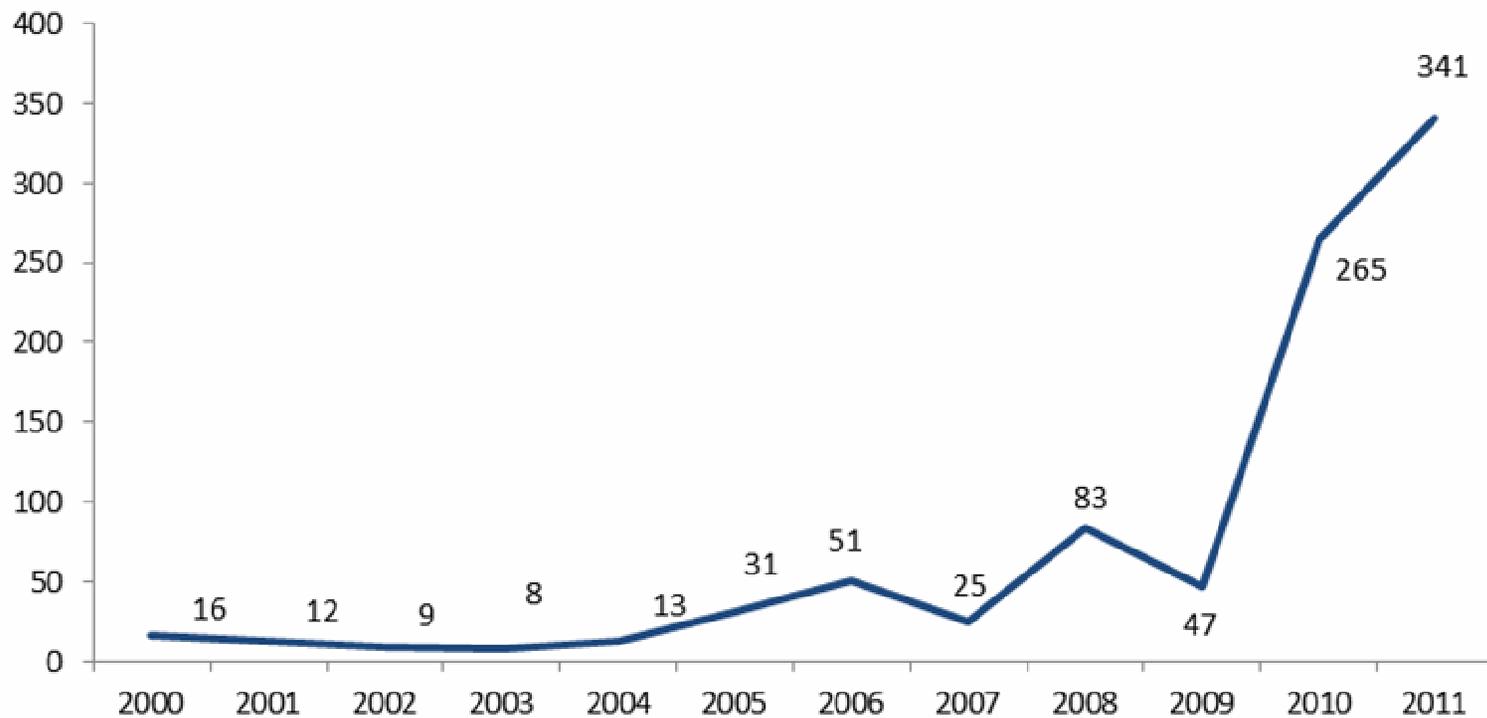
- Les emplois directs dans les sociétés d'exploitation minière (9 600 en 2011) sont très bien rémunérés avec un salaire moyen de près de 97 000 \$ en 2011
 - ✓ Ce qui représentait une masse salariale de 928,5 M\$ pour les régions ressources

Les revenus du régime d'impôt minier

- Entre 2000 et 2011, les sociétés ont versé 900 M\$ en impôt minier, dont 341 M\$ pour 2011

Revenus de l'impôt minier

(en millions de dollars)

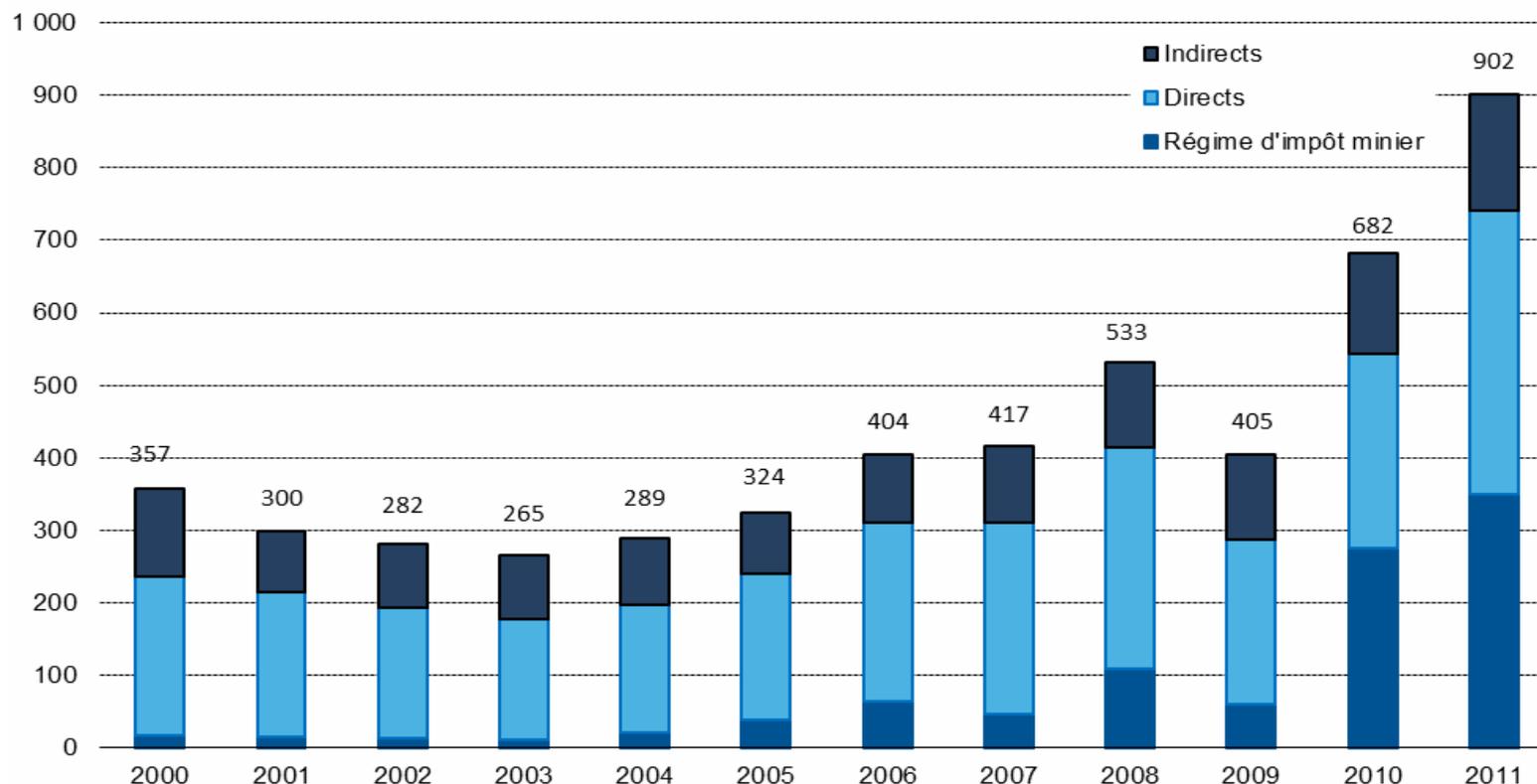


L'évolution des revenus fiscaux découlant de l'exploitation minière

- En additionnant l'impôt minier à l'impôt prélevé auprès des travailleurs et des sociétés, les revenus fiscaux ont atteint 900 M\$ en 2011

Revenus fiscaux par provenance, 2000-2011

(en millions de dollars)



Prévision des revenus de l'impôt minier

Prévision des revenus de l'impôt minier

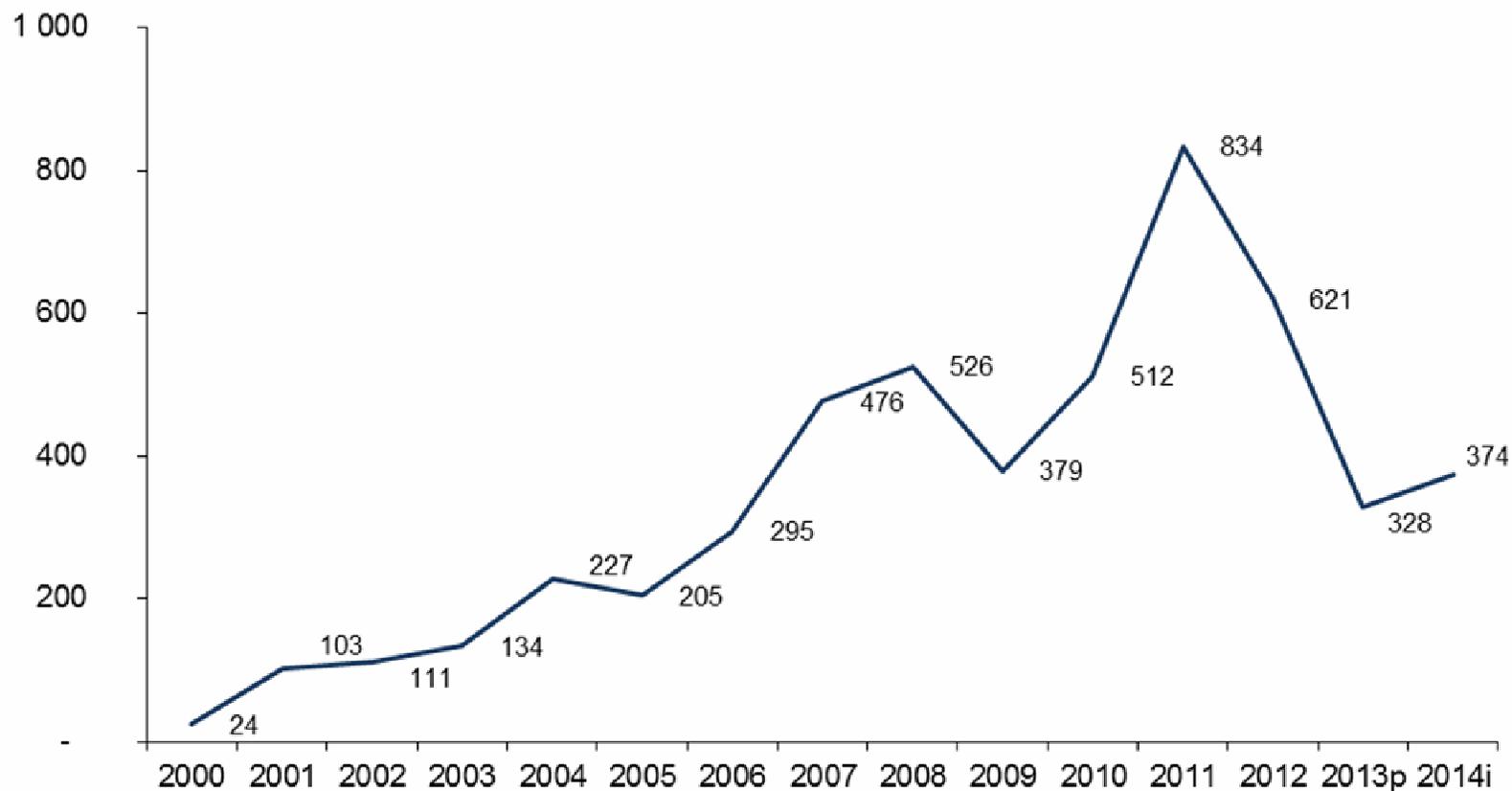
(en millions de dollars)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Droits miniers	151	38	114	129	151	194	224

L'évolution des dépenses d'exploration et de mise en valeur

Les dépenses d'exploration et de mise en valeur

(en millions de dollars)



Source : Institut de la statistique du Québec

P : donnée préliminaire

I : intentions